

Charte Éthique Achats

Préambule

En tant qu'acteur responsable, Minerva Issartel s'engage à respecter les principes éthiques et de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) dans toutes ses activités. Cette charte a pour objectif de guider les pratiques afin de promouvoir un commerce équitable, respectueux de l'environnement et des droits humains entre Minerva Issartel et ses fournisseurs.

1. Lutte contre la corruption

- Intégrité et Transparence : Les acheteurs et fournisseurs doivent agir avec intégrité, transparence et honnêteté dans toutes leurs transactions. Toute forme de corruption, y compris la fraude et les pratiques de favoritisme, est strictement interdite.
- Cadeaux et Invitations : Les cadeaux et invitations doivent être d'une valeur symbolique et ne pas influencer les décisions commerciales. Toute offre susceptible de compromettre l'impartialité doit être refusée.

2. Respect des Droits de l'Homme

- Travail des Enfants : Il est interdit de recourir au travail des enfants. Les fournisseurs doivent respecter les conventions internationales et les législations locales concernant l'âge minimum de travail.
- Travail illégal : Il est interdit de recourir au travail illégal. Les fournisseurs doivent respecter les législations en vigueur.
- Conditions de Travail Dignes : Les fournisseurs doivent offrir des conditions de travail sûres et saines, respecter les heures de travail légales et rémunérer équitablement leurs employés.

3. Égalité et Non-Discrimination

- Égalité des Chances : Les pratiques de recrutement et de gestion du personnel doivent être basées sur les compétences et les qualifications, sans discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, l'origine ethnique, l'âge ou toute autre caractéristique protégée par la loi.
- Respect et Dignité : Tous les employés doivent être traités avec respect et dignité. Toute forme de harcèlement, intimidation ou abus est interdite.

MINERVA ISSARTEL

4. Respect de l'Environnement

- Gestion Durable : Les acheteurs et fournisseurs doivent intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement dans leurs opérations, en minimisant leur empreinte écologique et en promouvant l'utilisation durable des ressources naturelles.
- Conformité Réglementaire : Ils doivent respecter toutes les lois et réglementations environnementales applicables et chercher continuellement à améliorer leurs performances environnementales.

5. Engagement et Dialogue

- Communication Ouverte : Un dialogue ouvert et constructif entre acheteurs et fournisseurs est essentiel pour résoudre les problèmes et améliorer les pratiques de manière continue.
- Responsabilité et Suivi : Les parties prenantes s'engagent à surveiller et à évaluer régulièrement leurs pratiques pour s'assurer de leur conformité avec cette charte. Les manquements doivent être corrigés rapidement et efficacement.

Vincent Carrié
Directeur Général Adjoint

